

# Réunion VSS

Amphi N – 12 septembre 2024





Equipe administrative



Equipe enseignante



Référents - Egalité - VSS



## Référents handicap

Sophie DELPEUX et Denis GARDENET : [handicap-ufr03@univ-paris1.fr](mailto:handicap-ufr03@univ-paris1.fr)

## Référents VSS

Claire ALIX : [Claire.Alix@univ-paris1.fr](mailto:Claire.Alix@univ-paris1.fr)

Arnaud BERTINET : [Arnaud.Bertinet@univ-paris1.fr](mailto:Arnaud.Bertinet@univ-paris1.fr)

Catherine WERMESTER : [Catherine.Wermester@univ-paris1.fr](mailto:Catherine.Wermester@univ-paris1.fr)

# De quoi parle-t'on ?

- **Violences sexistes et sexuelles,**
  - **Harcèlements,**
  - **Discriminations,**
  - **Agressions**
- 
- Soyons clairs: la séduction implique la réciprocité, le consentement

# Harcèlement moral / harcèlement sexuel

- « Le **harcèlement moral** se caractérise par « des **agissements répétés** qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte aux droits de la personne et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale, et de compromettre son avenir professionnel ».
  - (article 222-33 du code pénal)
- Le **harcèlement scolaire** (*loi du 2 mars 2022*) : défini comme un harcèlement moral commis à l'égard d'un.e élève ou d'un.e étudiant.e par une personne qui étudie ou travaille dans le même établissement.
- « Le **harcèlement sexuel** est le fait d'imposer à une personne, **de façon répétée**, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation **intimidante, hostile ou offensante**. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, **même non répété**, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »
  - (article 222-33 du code pénal)

L'agression sexuelle est une atteinte sexuelle commise sur une personne avec violence, contrainte, menace ou surprise, c'est-à-dire sans son consentement.

L'atteinte sexuelle est un contact physique de nature sexuelle entre la victime et l'auteur des faits.

La contrainte peut être physique ou morale.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des actes de violence pour qualifier un acte d'agression sexuelle. Il suffit que **la victime n'ait pas donné son consentement**, ou qu'elle n'ait pas été en état de donner une réponse claire.

# Sur le site de l'université Paris 1

ACCÈS DIRECTS



Université

Formation

Recherche

International

Vie étudiante

Inscription

Accueil / Université / Engagements / Dispositif de signalement

## Dispositif de signalement

### Violences sexistes et sexuelles, harcèlements, discriminations, agressions et risques psychosociaux

Le dispositif de signalement unique concerne tout personnel ou tout étudiant – victime ou témoin – d'une situation de violences sexistes ou sexuelles, de harcèlement, de discrimination, d'agression ou d'un comportement occasionnant un risque psychosocial, intervenant dans le cadre professionnel ou universitaire.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique de prévention de l'université et vise à :

- éviter la survenance de telles situations ;
- permettre une intervention de l'établissement dans les meilleurs délais afin de ne pas laisser perdurer, voire s'aggraver une de ces situations ;
- offrir au besoin une prise en charge de la souffrance occasionnée.

Si vous en ressentez le besoin, vous pouvez également contacter [France Victimes](#), sept jours sur sept, au numéro national d'aide aux victimes : 116 006

- <https://www.panthéonsorbonne.fr/universite/engagements/dispositif-de-signalement>

# Faire un signalement

- Tout membre de la communauté universitaire peut faire un signalement
- Le signalement est confidentiel mais n'est pas anonyme
- Le signalement est transmis à la cellule d'écoute

# Sites avec des informations

- Le CLASCHES : collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (créé en 2002)
  - Site internet : [clashes.fr](http://clashes.fr)
- L'ANEF : Association nationale des études féminines
  - Sites internet : [www.anef.org](http://www.anef.org)
- La conférence des chargé.e.s de mission égalité et diversité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
  - Site internet : [www.cped-egalite.fr](http://www.cped-egalite.fr)



# Quelques vidéo

- <https://www.youtube.com/watch?v=oQbei5JGiT8>
  - Archéo-sexisme : Visite virtuelle :  
<https://www.youtube.com/watch?v=zQVeFrrLhV0>
  - Voir aussi le site internet : Paye ta truelle  
<https://payetatruelle.wixsite.com/projet>
- Vade-mecum du bon comportement à adopter face aux discriminations en archéologie